



ARRETE

Portant interdiction provisoire de stationnement des véhicules

Route des Huit Bouteilles Parking du Cimetière Communal

N°AR01_2022_0447

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°AR01_2020_0235 du 7 juillet 2020 (R.D. du 8 juillet 2020) portant délégation de fonction à Monsieur Jacques BISSON, 7ème maire-adjoint, dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publique, espace et réseaux publics, transport en commun des personnes, marché aux comestibles ;

Considérant qu'en raison de l'organisation de la cérémonie départementale « Hommage aux morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie qui se déroulera **le lundi 5 décembre** au cimetière communal de la Ville de Chaville, il est nécessaire d'interdire provisoirement le stationnement des véhicules ;

ARRETE

Article 1 : Parking du cimetière communal :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur 9 emplacements ;

Le lundi 5 décembre 2022 de 03h00 à 14h30

Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation spécifique par les services techniques de la Ville.

Tout véhicule en infraction sera déplacé par la fourrière aux frais et risques du contrevenant

Article 2 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres, tout agent de la force publique et agents communaux, Madame la Directrice Territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Direction de proximité de la zone Ouest de l'Etablissement Public Territorial G.P.S.O - 2, rue de Paris- 92196 MEUDON Cedex ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres ;
- Services Techniques de la Ville de Chaville ;
- Service Police Municipale de la ville de Chaville ;
- Service RPFM de la ville de Chaville.

Fait à Chaville, le 25 novembre 2022

Pour le Maire et par délégation



Jacques BISSON
Maire-Adjoint délégué à l'espace et
réseaux publics